



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 14 Mars 2022
Compte rendu N° CM-03/2022

1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil municipal de la commune.

Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1^{er} adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3^{ème} adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal.

Sont absents excusés :

- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal, donne son pouvoir à Monsieur Vincent BARAT,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale, donne son pouvoir à Madame Cindy PINIAU,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

La réunion du Conseil Municipal débute le lundi 14 Mars 2022, à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Délibération réserve foncière d'Avant les Marcilly,
2. Délibération sur la modification simplifiée du PLU, présentation des devis,
3. Délibération sur l'attributions des subventions aux associations,
4. Mise en place des bureaux de vote pour les élections présidentielles,
5. Travail des diverses commissions,
6. Questions diverses.

2. Délibération réserve foncière d'Avant les Marcilly

Monsieur Thierry BENOIST informe ses collègues que le remembrement du foncier d'Avant-les-Marcilly comprend quelques chemins ruraux appartenant à la commune de Saint-Aubin, d'où leur sollicitation.

Trois chemins sont concernés, cadastrés comme suit :

- ZE 21,
- ZE 24,
- ZE 25.

Les élus doivent se prononcer sur l'acceptation des modifications proposées.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée.

3. Délibération sur la modification simplifiée du PLU, présentation des devis

Monsieur Christophe ANCEAUX informe de la réouverture du Plan Local d'Urbanisme. Un devis est proposé par la société PERSPECTIVE. L'élu a rencontré cette société en début d'année. Les modifications sont chiffrées à 4 150,00 € HT. Cette modification simplifiée serait opérationnelle pour Septembre 2022.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération accordée.

4. Délibération sur l'attributions des subventions aux associations

Monsieur Guillaume VILLAIN présente toutes les associations qui ont demandé une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 à la collectivité, à l'exception du Comité des Fêtes de Saint-Aubin qui est présenté par Monsieur Frédéric DESCHATRETTE.

Les subventions au titre de l'année 2022 ont été attribuées comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022 ACCORDEE	VOTES
Club du 3 ^{ème} âge	1 000,00 €	Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 4
Anim'Action	1 000,00 €	Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 2
Comité des Fêtes de St Aubin	1 500,00 €	Pour : 8 – Contre : 3 – Abstention : 3
A.J.S.A.	1 600,00 €	Pour : 12 – Contre : 1 – Abstention : 1
La Gaule Aubinoise (Pêche)	1 000,00 €	Pour : 12 – Contre : 1 – Abstention : 1
Société de Chasse	1 000,00 €	Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1
Union des Cyclistes du Nogentais	500,00 €	Pour : 9 – Contre : 1 – Abstention : 4
L'outil en main	Refusée	Pour : 9 – Contre : 1 – Abstention : 4
Ecole de musique du Nogentais	750,00 €	Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1
A.D.M.R	200,00 €	Pour : 9 – Contre : 1 – Abstention : 4
Association Handisport de l'Aube	Refusée	Pour : 12 – Contre : 1 – Abstention : 1
Association de Modélisme Nogentais	450,00 €	Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 2
Coopérative scolaire de St Aubin	10,00 €/Enfant St Aubinois	Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1

5. Mise en place des bureaux de vote pour les élections présidentielles

Un bureau de vote sera mis en place pour les deux tours des élections présidentielles.

- 1^{er} tour : Dimanche 10 avril 2022,
- 2^{ème} tour : Dimanche 24 avril 2022.

Les élus se sont concertés afin d'avoir une présence permanente pendant l'ouverture du bureau de vote.

6. Travaux des diverses commissions

a. Actions sociales

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE informe ses collègues qu'il a représenté la Commune à une réunion le 1^{er} mars 2022 avec la société de conseil « Urba Conseil », mandatée par la Communauté de Communes du Nogentais afin de procéder à l'amélioration du parc immobilier privé, action orientée vers les propriétaires et/ou bailleurs.

Cette enquête entre dans une convention qui est à l'étude entre l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté de Commune du Nogentais (CCN). Une présentation du diagnostic sera faite courant Juillet 2022, pour une proposition de signature courant Octobre 2022. D'ici là, une enquête locale sera réalisée avec remontée d'informations auprès de la CCN afin d'évaluer les besoins sur notre Commune.

L'objectif de cette convention est la possibilité d'obtention d'aides pour la réalisation de travaux d'isolation, de changements de moyens de chauffage, de réfection d'enduits entre autres. Ces aides seront attribuées en fonction des ressources des foyers.

Le 2 Mars dernier, il a également participé à une réunion PETR, afin de représenter la Commune également afin d'élaborer le schéma de Cohésion Territoriale (SCoT). Un état des lieux a été réalisé sur les quatre communautés de communes du Nord-Ouest aubois (Nogent/Seine, Romilly/Seine, Arcis/Aube, Marigny Le Châtel). L'un des objectifs est la réduction de l'artificialisation du foncier sur une dizaine années mais surtout de développer l'attractivité de nos territoires. Une stratégie est donc mise en place à cet effet avec un début d'action fixé à Septembre 2022.

Monsieur Vincent BARAT fait un retour sur la réunion PETR « Seine en Plaine Champenoise » (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) à laquelle il a assisté et qui avait pour sujet « La mobilité au sein de nos territoires ». Les thèmes abordés traitent des différents modes de transports utilisés sur nos communes, leur possible développement et leur lien vers les lieux de travail, les lieux de culture, commerces et loisirs. Il a ainsi rappelé à ses interlocuteurs, au cours de cette réunion, l'intérêt de la municipalité Saint-Aubinoise à la réalisation d'une piste cyclable reliant Nogent/Seine et la commune.

b. Travaux

Monsieur Thierry BENOIST informe les élus qu'il a participé à une réunion le 2 Mars 2022, accompagné de Messieurs Vincent BARAT, Frédéric DESCHATRETTE et Sébastien BLANCHET, agent communal, avec le Service d'Accompagnement Technique aux Exploitants de Station d'Épuration, service de contrôle et de conseils.

Notre station d'épuration n'est plus en capacité de recevoir et traiter correctement toutes les eaux usées collectées chaque jour. Des travaux de réhabilitation sont donc à prévoir très rapidement. Une étude va être menée dans ce sens afin d'obtenir un devis.

7. Questions diverses

Pas de question.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 23 heures, soit une durée de trois heures et trente minutes.

Fait et clos Le Lundi 14 Mars 2022.

Le Maire



Le Secrétaire